

LE FIL DE L'EAU À SAINT-GONDRAN

★ **Le CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale**, a tenu son premier Conseil d'Administration le mardi 28 juillet à 20h. Il s'agit d'un service dédié à l'accompagnement et au soutien de chacun d'entre vous, à chaque âge de la vie. Son rôle : écouter, informer, orienter et aider les habitants qui en ont besoin ; c'est un **Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP), gratuit et ouvert à tous.tes**. Contrairement à ce que l'on pense parfois, il ne s'adresse pas uniquement aux personnes âgées ou aux familles en difficulté ; mais peut aussi concerner un parent qui s'interroge sur ses droits, un retraité en quête de lien social, une personne qui se sépare ou toute personne ayant besoin d'un coup de pouce ponctuel.

Que fait concrètement le CCAS ?

Le CCAS est en premier lieu une porte d'entrée d'écoute, d'accueil et d'orientation. Il peut vous accompagner dans vos démarches administratives pour accéder aux aides (logement, RSA, APA, handicap) ou vous orienter vers les services compétents. Il peut également octroyer une aide financière ponctuelle en cas d'urgence, étudiée sur dossier. Il propose aussi des actions de prévention, des services de proximité tels que des animations pour rompre l'isolement (ateliers, sorties...), améliorer le bien-être ou la santé. La première action du CCAS cette année a été de mettre en place le service des navettes gratuites vers la Flume Enchantée en partenariat avec ce festival gevezéen, pour la sécurité routière des festivaliers de la commune.

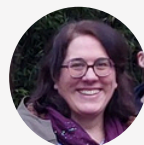
Les membres du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé à parité de **5 membres élus de la municipalité**, et **5 membres nommés parmi la population**.

★ **Nouveauté !** Nous avons désigné des référentes par thématiques d'aide. Elles seront vos contacts d'écoute privilégiés, n'hésitez pas à demander un RDV en adressant un mail à la mairie en précisant la personne que vous souhaitez rencontrer.



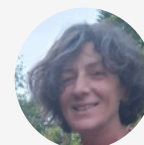
Clémence Morinière
Présidente du CCAS



Stéphanie Vilgicquel
Vice-Présidente du CCAS



Servane Daridon
Référente envers les personnes âgées



Fabienne Lefilleul
Référente de la Protection de l'enfance



Olyana Thé
Référente Aide aux femmes



Christophe Helbert
Membre du CCAS



Aude Hervé
Vice-Présidente déléguée du CCAS
Référente à l'inclusion numérique



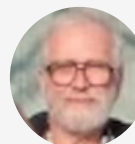
Jeanne Gérard
Référente à la thématique du handicap



Maryline Guilbert
Référente à l'insertion professionnelle



Camille Le Boulch
Membre du CCAS



Patrice Noblet
Membre du CCAS

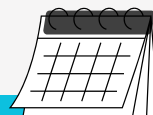
CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mercredi 30 Septembre** à 19h30.

Les compte-rendus de tous les Conseils Municipaux se trouvent sur le site web de la commune ! Rubrique La Mairie > Conseils Municipaux.

Ils sont aussi relayés sur l'application IntraMuros.

AGENDA



❗ **FERMETURE DU TY PÉPÈRE**
Du Mardi 8 Septembre au Jeudi 17 Septembre

★ **Dimanche 20 Septembre**
Les classes en 6 !
Inscriptions auprès de Thierry Lemarié, tél. 06 22 98 63 78.

❗ **FERMETURE DE LA MAIRIE**
Fermeture exceptionnelle le vendredi 2 Octobre après-midi

 **Avis aux instrumentistes amateurs du village !**

Si souhaitez jouer en première partie du concert du groupe " les DIM enchantés ", composé de 12 choristes amateurs, en notre jolie église, le **13 décembre** prochain, **Contactez-moi rapidement !**

Francoise Le Galloudec : 06 71 13 40 67



Votre avis compte : construisons ensemble la vie culturelle de notre commune !

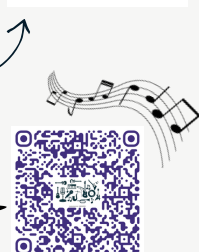
Afin de développer une offre culturelle et artistique au sein de notre commune, nous avons besoin de votre avis via deux questionnaires ! Cette initiative vise à recueillir vos envies, vos idées et vos besoins.

- Portés en collaboration avec Romy Martin, habitante de notre commune, nous pourrions vous proposer **des ateliers créatifs, artistiques pour enfants. Qu'en pensez-vous ?**

- En collaboration avec **l'école de musique Allegro**, nous pourrions proposer un groupe d'initiation musicale et/ou des cours individuels d'instrument de musique. Votre avis ?

Et bien sûr n'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres projets, envies sur notre commune : mairiestgondran@orange.fr

Ensemble, donnons vie à nos projets culturels !



Bibliothèque

Pour s'adapter à la demande des habitants, depuis le **1er septembre**, les horaires d'ouverture de la bibliothèque pour le samedi ont changé passant à **10h30-12h30**.

Mardi 15 Septembre à partir de **17h30** : reprise du café tricot. Goûter et boissons chaudes offerts. Ouvert à tous.

Samedi 3 Octobre de 10h à 12h. Conférence-démonstration de magie *Aux-tours de magie Strobine* le **Gratuit, tout public - sur réservation**



Calendrier des prochaines battues aux sangliers

Comme chaque année, la saison de chasse s'ouvre à l'automne et donne lieu à l'organisation de battues administratives sur le territoire de notre commune. Ces opérations de régulation, encadrées par la fédération de chasse et les services de l'État, visent à maîtriser les populations de sangliers et à limiter les dégâts qu'ils occasionnent dans les cultures et les espaces naturels. Les dégâts causés par les sangliers aux parcelles agricoles sont d'ailleurs pris en charge et remboursés aux agriculteurs grâce aux cotisations versées par les chasseurs, ce qui permet de compenser les pertes subies par le monde agricole. Pour la saison 2026-2027, **six battues se dérouleront à Saint-Gondran**, toujours un samedi, aux dates suivantes :

- 26 septembre 2026
- 24 octobre 2026
- 21 novembre 2026
- 19 décembre 2026
- 16 janvier 2027
- 27 février 2027



Par mesure de sécurité, il est recommandé de rester sur les chemins balisés, de ne pas quitter les sentiers et de porter des vêtements de couleur vive pour être facilement repérable. La cohabitation entre les activités de pleine nature et la chasse repose sur le respect mutuel et la prudence de chacun.

Vos contacts

★ Mairie : [02 99 45 84 30](tel:0299458430)

★ Numéro d'astreinte élus : [06 48 74 17 06](tel:0648741706)

Retrouvez aussi les actualités de la commune sur :



💧 Sécheresse : l'eau, une ressource à préserver

La Bretagne connaît actuellement une situation de **sécheresse toujours très alarmante**. Après un été marqué par des périodes chaudes et sèches, les cours d'eau et les réserves en eau se sont fortement dégradés. En Ile-et-Vilaine, l'ensemble du département est placé **en situation de crise sécheresse depuis le 15 août**, entraînant des restrictions renforcées de l'usage de l'eau (arrêté préfectoral transmis dans la précédente lettre toujours en vigueur).

Les nappes phréatiques bretonnes sont à des niveaux particulièrement bas pour la saison. Cette situation nous rappelle que, malgré son climat réputé pluvieux, la Bretagne reste une région vulnérable au manque d'eau. Les nappes bretonnes disposent notamment d'une capacité de stockage limitée et peuvent rapidement s'épuiser en l'absence de précipitations suffisantes.

La préfète du département alerte ; chacun doit agir à son niveau pour éviter les coupures d'eau. En adoptant des gestes simples : limiter la durée des douches, éviter de laisser couler l'eau, privilégier des appareils économes, récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes ... **Nous vous rappelons que des mousseurs d'économie d'eau sont disponibles gratuitement à la mairie.**

« Les petites recettes du bien-vivre ensemble »

La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné à laquelle St Gondran est rattachée, a délégué au SMICTOM VALCOBREIZH la gestion des déchets que nous produisons. La valorisation des déchets commence chez soi, avec tous les déchets compostables. VALCOBREIZH propose sur son site la vente de composteurs et un mode d'emploi du compostage. La valorisation, c'est aussi trier tout ce qui peut être recyclable et collecté dans les bacs jaunes, ou déposé dans les points de collecte (comme le verre, à l'entrée de la commune). Tout le surplus des ordures ménagères est collecté chaque semaine par les équipes de VALCOBREIZH. Enfin, **l'accès aux déchetteries** du territoire avec la carte dédiée permet un dépôt illimité de la plupart des autres déchets (volumineux, électriques, gravats...).

Malgré cette organisation adaptée, nous constatons de plus en plus de dépôts de déchets verts ou de tonte sur des espaces publics, chemins ou fossés communaux ce qui nuit à l'écoulement des eaux et provoque des inondations.

Un nouveau décret publié au Journal Officiel du 4 juin 2026 renforce la responsabilité de chaque citoyen.ne dans la protection de l'environnement et sanctionne les cas d'abandon de déchets dans des lieux non prévus à cet effet. Les infractions de dépôt sauvage sont passibles d'une amende comprise entre **135 € et 1.500 €**, avec confiscation possible du véhicule s'il a servi à transporter ces déchets. Pour rappel, concernant les déchets verts ou autres : pour limiter le dégagement de substances toxiques, il est strictement interdit de les brûler chez soi, à l'air libre comme dans un incinérateur. En cas de doute, vous pouvez consulter le site service-public.gouv.fr ou appeler la mairie.